Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022107-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane
Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **15 octobre 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, TAYLOR Martin Peter, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, Mme JOBIN Nadine, Mr LE BADEZET Cédrick, CHESNAY Cédric, ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : GUILLEMOT Marianne, MAUGRAIN Agnès,
Mme GUILLEMOT Marianne donne pouvoir à LE BADEZET Cédrick
Mme MAUGRAIN Agnès donne pouvoir à Mme L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 107 – 22 10 2026

AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSÉES -SCEA CHENAIS

Madame la Maire présente aux conseillers le dossier d'installations classées de la SCEA CHENAIS, arrêté préfectoral du 06/10/2026.
La SCEA CHENAIS, exploitée par Clément Chenais, Route de Lignol à PERSQUEN, sollicite l'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) d'un projet d'extension de son élevage porcin.
Le conseil municipal est appelé à examiner ce projet dans le cadre de la consultation prévue par la procédure administrative.
L'objectif du projet est de permettre à l'exploitation d'élever davantage de porcs sur son site actuel, notamment en assurant elle-même l'engraissement d'animaux qui sont aujourd'hui en partie transférés vers d'autres élevages.

Les principales modifications prévues : **ÉVOLUTION DES CAPACITÉS D'ÉLEVAGE**
Situation autorisée en 2015 : **1 700** animaux équivalents (AE), Après le projet **2 199** animaux équivalents (AE)
Augmentation annoncée **+499 AE**, Soit environ +29 % par rapport à la capacité autorisée en 2015, selon les chiffres du dossier.
Les effectifs projetés sont les suivants :

Catégorie	Autorisés en 2015	Après projet
Truies et verrats	160	170
Cochettes	Non individualisées	9
Places de post-sevrage	600	740
Places d'engraissement	1 100	1 532
Total en animaux équivalents	1 700	2 199

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20261022-DEL20261022107-DE

Les travaux comprennent :

- La construction d'un nouveau bâtiment d'engraissement de 432 places.
- Le réaménagement d'un bâtiment existant pour créer 140 places supplémentaires de post-sevrage.
- L'extension du quai d'embarquement des porcs.
- La construction d'un second silo à maïs couvert et la couverture du silo existant.
- Le remplacement de la fosse à lisier actuelle par une fosse en béton de 1 130 m³ utiles.
- Le déplacement de deux haies de lauriers-palmes, avec plantation compensatoire prévue.

L'emprise au sol annoncée pour les nouvelles constructions et aménagements est de 1 005 m².
Le projet est situé sur le site agricole existant, sur les parcelles cadastrées ZE n° 1 et 40.

Les communes concernées par le plan d'épandage sont : Locmalo - Guémené-Sur-Scorff - Guern - Ploërdut - Lignol - Persquen

Sur la commune de GUERN : quatre lieux d'épandage identifiés mais regroupés sur une seule parcelle YM 001 au lieu-dit Kerfozo et 1 chemin où l'épandage est interdit.

GUERN	nouvelles parcelles	38	Surface non exploitée	0,27	0,27	0	0				0	chemin			
GUERN	nouvelles parcelles	38	Maïs ensilage	2,62	0	2,62	2,62	1	2	2	1	Aucun	pente faible	moyen	ruisseau à 30 m protégé par du bois
GUERN	nouvelles parcelles	38	Maïs ensilage	6,34	0	6,34	6,34	1	2	2	1	Aucun	plat	faible	ruisseau à plus de 10 m protégé par du bois
GUERN	nouvelles parcelles	38	Blé tendre d'hiver	8,36	0,01	8,35	7,95	2	2	2	2	Tiers	pente faible	moyen	ruisseau à plus de 10 m protégé par du bois

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET NUISANCES POTENTIELLES

A. Gestion des lisiers et des effluents

C'est l'un des points essentiels du dossier. L'exploitation prévoit de produire environ 2 631 m³ de lisier par an, auxquels s'ajoutent environ 8 m³ de fumier. Les effluents seront valorisés par épandage sur les terres de la SCEA et celles de trois exploitations partenaires.
Après travaux, la capacité totale de stockage du lisier atteindrait 3 306 m³, dont 2 176 m³ en préfosses et 1 130 m³ dans la nouvelle fosse extérieure.

B. Eau et milieux naturels

Le dossier examine la compatibilité du projet avec les documents de gestion de l'eau, les captages d'eau potable, les zones naturelles protégées et les zones humides.

La commune est seulement concernée par de l'épandage de lisier sur les terres du GAEC DE COET NOUZIC au lieu-dit kerfozo (YM 001), environ une quinzaine d'hectares.
La commune est donc très peu impactée par les nuisances. En effet, la qualité de terres épandable ou non est jugée par l'organisme qui réalise le plan d'épandage. La taille de la SCEA LE CHENAIS n'est pas démesurée par rapport aux autres exploitations. Madame la maire propose de donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Cindy CLEQUIN),**

- **EMET L'AVIS SUIVANT** : Avis favorable

- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
NEDELLEC Morgane

MAIRIE DE GUERN * 56-MORBIHAN *